

Décrochage des jeunes et insertion professionnelle

Panorama national et éclairage régional

. 160 000 « perdus de vue » sans diplôme _____	4
. De la notion de « sans qualification » à celle de « sans diplôme » —	8
. Processus de décrochage scolaire _____	10
. Insertion et parcours _____	12
. Politiques d'emploi et les jeunes _____	16
. Le plan « Agir pour la jeunesse » _____	18
. Prévention et interventions _____	28
. Vient de paraître _____	30

Décrochage des jeunes et insertion professionnelle

Panorama national et éclairage régional

Les documents référencés dans ce dossier sont disponibles, sur simple demande, auprès du centre de ressources documentaires du Carif-Oref des Pays de la Loire. Pour connaître les modalités d'emprunt et/ou de consultation de ces documents :

Carif-Oref des Pays de la Loire
Centre de ressources documentaires
doc@cariforef-pdl.org

160 000 « perdus de vue » sans diplôme

Pour l'Éducation nationale, entre juin 2011 et octobre 2011, **223 000** jeunes de plus de 16 ans sont sortis du système éducatif sans diplôme, dont un **quart** sont suivis par les Missions locales, si bien qu'environ **160 000 jeunes peuvent être considérés comme des « perdus de vue »**.

Le niveau de formation a sensiblement progressé au cours des dernières décennies, mais **le taux d'échec en formation initiale demeure important**. Ainsi, en 2009, 19,5 % des jeunes ont quitté l'école sans diplôme du second cycle du secondaire: 10 % sans aucun diplôme (ni brevet des collèges, CAP, BEP, baccalauréat ou équivalent), les autres avec le seul brevet des collèges. **L'enseignement supérieur aussi fait face à un taux d'échec important, notamment au niveau du premier cycle universitaire**: en 2004, un jeune sur cinq ayant quitté l'enseignement supérieur (soit environ 75 000 jeunes) ne détenait pas de diplôme supérieur au bac, 60 % d'entre eux étaient issus d'un premier cycle universitaire. Concernant les ruptures de contrats d'apprentissage, 80 % des apprentis obtiennent un diplôme à l'issue de leur formation. Le diplôme reste le meilleur atout pour accéder à

l'emploi dans de bonnes conditions. **En 2007, près d'un jeune sur six a quitté le système éducatif sans en avoir obtenu**. Ils sont les plus exposés à la précarité et au chômage, d'autant plus en période de crise. En 2010, trois ans après avoir quitté le système éducatif, **33 % des non diplômés sont au chômage trois ans après leur sortie du système éducatif** et seulement 48 % travaillent. En 2007, pour la génération sortie en 2004, ces taux étaient respectivement de 28 % et 56 %. L'exposition au chômage des jeunes actifs, mesurée par le taux de chômage à trois ans, passe ainsi de 33 % à 40 %.

Concernant l'apprentissage, pour les ruptures en cours de contrat, une enquête du Céreq de 2004 donne clairement une image d'ensemble des motifs de décrochage. Dans un cas sur deux, il apparaît que ce sont les apprentis qui choisissent de mettre fin à leur contrat. Pour 40 % d'entre eux, leur rupture est la conséquence directe d'un environnement de travail de mauvaise qualité.



160 000 élèves perdus de vue

AFP – 01/12/2011

Diagnostic sur l'emploi des jeunes

Conseil d'orientation pour l'emploi. - Paris: CONSEIL D'ORIENTATION POUR L'EMPLOI, 2011. - 62 p.

Consulter le document sur le site du Conseil d'orientation pour l'emploi.

www.coe.gouv.fr

Le diplôme: un atout gagnant pour les jeunes face à la crise

Céreq; Collectif d'auteurs. - CÉREQ BREF, n° 283, 01/03/2011. - 4 p.

Consulter le n° 283 de Céreq bref sur le site du Céreq.

www.cereq.fr

La baisse des sorties sans qualification: un enjeu pour l'employabilité des jeunes

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance; DUBOIS Mireille/LÉGER Florence. - NOTE D'INFORMATION, 01/08/2010. - 5 p.

Consulter le n° 10.12 de Note d'information sur le site du ministère de l'Éducation nationale.

www.education.gouv.fr

Quitter l'université sans diplôme: quatre figures du décrochage étudiant

BEAUPÈRE Nathalie, BOUDESSEUL Gérard. - Bref, n° 265, 2009, 4 p.

Consulter le n° 265 de Céreq bref sur le site du Céreq.

www.cereq.fr

L'insertion des jeunes sans diplôme: un devoir national

Conseil de l'emploi des revenus et de la cohésion sociale. - Paris: LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, 2008. - (Rapport-CERC). - 113 p.

Consulter le document sur le site de la Documentation française.

www.ladocumentationfrancaise.fr

Les sorties sans qualification: analyse des causes, des évolutions, des solutions pour y remédier

Ministère Éducation nationale. - Paris: MINISTÈRE ÉDUCATION NATIONALE, 2005. - 65 p.

Consulter le document sur le site du Ministère de l'Éducation nationale.

<http://media.Éducation.gouv.fr>



Pays de la Loire

Dans les Pays de la Loire (données disponibles: 2008), **30 % des 15-19 ans ayant arrêté leurs études sont sans diplôme**, contre 38 % en France métropolitaine. L'Académie de Nantes connaît en effet une faible proportion de sorties sans qualification (aux niveaux VI et Vbis: 2,7 % contre 5,7 % en métropole), grâce notamment à la diversité des systèmes de formation initiale (public, privé, apprentissage, agriculture) et aux travaux de la Mission générale d'insertion (MGI) pour l'Enseignement public et de la Mission d'insertion des jeunes de l'enseignement catholique (MIJEC) pour l'Enseignement privé.

Parmi les 2021 jeunes décrocheurs identifiés pour l'année scolaire 2009-2010, la MGI distingue deux catégories : les jeunes « sans solution » et les « jeunes décrochés » :

- 1 086 jeunes « sans solution » recensés, dont 877 pris en charge (effectif régulièrement en légère baisse),
- 935 jeunes « décrochés » recensés, dont 838 pris en charge, soit un bond de l'effectif par rapport à l'année scolaire précédente (qui en comptait respectivement 713 et 581).



Radioscopie de l'Académie de Nantes 2010

www.ac-nantes.fr

Les jeunes ligériens (15-29 ans)

Observatoire régional économique et social des Pays de la Loire - LA LETTRE DE L'ORES, n° 3, 01/06/2011. - 6 p.

Consulter le n° 3 de La lettre de l'Ores sur le site de l'Observatoire régional économique et social des Pays de la Loire.

<http://ores.paysdelaloire.fr>

En Pays de la Loire, les jeunes de plus en plus diplômés

Rectorat de Nantes/Insee Pays de la Loire; AUBRÉE Christiane. - INFORMATIONS STATISTIQUES, n° 401, 01/02/2011

Consulter le n° 401 de Informations statistiques sur le site de l'Insee Pays de la Loire.

www.insee.fr

Diplôme niveau qualification

AUBRÉE Christiane. - ÉTUDES ET STATISTIQUES DE L'ACADÉMIE DE NANTES, n° 03-2010, 01/03/2010. - 16 p.

Consulter le document sur le site de l'Académie de Nantes.

www.ac-nantes.fr

Les sorties sans qualification du système éducatif: quelles solutions pour les jeunes décrocheurs ?

Conseil économique social et environnemental des Pays de la Loire. - Nantes: CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DES PAYS DE LA LOIRE, 2011. - 21 p.

Consulter le document sur le site du CESR des Pays de la Loire.

<http://ceser.paysdelaloire.fr>



De la notion de « sans qualification » à celle de « sans diplôme »

Avant 2000, c'est la notion plus restreinte de sortie « **sans qualification** » correspondant aux niveaux VI et Vbis des nomenclatures de formation qui était utilisée par l'Éducation nationale ou pour la définition des politiques d'emploi. Sont considérés « non-qualifiés », les jeunes qui ne sont pas entrés au lycée général et technologique ou qui n'ont pas eu accès à une classe terminale de préparation à un BEP ou à un CAP.

Depuis la **stratégie de Lisbonne** fixée par le Conseil européen de Lisbonne en mars 2000, le champ a été élargi à l'ensemble des jeunes sortants de l'enseignement initial « **sans diplôme** » de second cycle de l'enseignement secondaire. Cet élargissement du champ s'explique par l'élévation du niveau général de formation, en France, comme en Europe.

Ce passage récent de la notion de « non-qualifiés » à celle de « sans diplôme » a plusieurs conséquences. La plupart des études publiées portent sur les « non-qualifiés ». Par ailleurs, il faut noter que les politiques de l'emploi continuent de focaliser leur action sur les « sans qualification ». Enfin, il est nécessaire de tenir compte de l'hétérogé-

néité des « sans diplôme ». Ainsi, les études menées, notamment celles du Céreq, mettent bien en évidence, par exemple, que chaque étape compte: les difficultés d'insertion dans l'emploi des « non-qualifiés » sont plus fortes que les difficultés des autres « sans diplôme ».



La « non-qualification » : question de formation, d'emploi ou de travail ?

ROSE José. - Marseille : CÉREQ, 2009. – (Net. Doc). - 78 p.

Consulter le n° 53 de Net. Doc sur le site du Céreq.

www.cereq.fr

L'insertion des jeunes sans diplôme : un devoir national

Conseil de l'emploi des revenus et de la cohésion sociale. - Paris : LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, 2008. – (Rapport-CERC). - 113 p.

Consulter le document sur le site de la Documentation française.

www.ladocumentationfrancaise.fr

Les enquêtes « génération » du Céreq

Consulter les documents sur le site du Centre d'études et de recherche sur les qualifications.

www.cereq.fr

Les jeunes « sans qualification » : un groupe hétérogène, des parcours d'insertion divers

GASQUET Céline. – Céreq Bref, n° 202, novembre 2003, 4 p.

Consulter le site du Céreq.

www.cereq.fr



Processus de décrochage scolaire

Le décrochage scolaire est un **phénomène complexe**, mettant en jeu une multiplicité de causes et dépassant le cadre purement scolaire. Ainsi, milieu social, facteurs individuels psychologiques, facteurs institutionnels, échec scolaire, rapport à l'école, aux apprentissages et aux tâches scolaires, relation aux enseignants, sociabilité familiale et juvénile, estime de soi, entrent en interaction.

Michèle Guigue définit ce terme comme « **l'arrêt d'un cursus en cours, c'est-à-dire avant qu'il ne soit terminé, ou bien avant l'obtention du diplôme qui lui correspond** ». D'après elle, le « décrochage tend à désigner un processus plus ou moins long qui n'est pas nécessairement marqué par une information explicite entérinant la sortie de l'institution ».

L'absentéisme est un des premiers symptômes du décrochage. De l'adolescent qui sèche occasionnellement un cours à celui qui décroche, faute de trouver la motivation nécessaire, ou qui est en proie à une phobie scolaire, l'absentéisme peut apparaître, selon les cas, comme une transgression normale accompagnant le processus

d'adolescence ou comme le symptôme d'une pathologie. Ce phénomène, en constante augmentation, toucherait aujourd'hui 5 % des élèves, tous établissements confondus. Désormais impossible à ignorer, il préoccupe plus que jamais les parents, tout comme les spécialistes de l'éducation.

L'essentiel des sorties sans qualification se produit dans **un petit nombre de périodes critiques** :

- la sortie du collège en fin de troisième correspond pour certains élèves (qui ont le plus souvent connu un parcours scolaire marqué par l'échec) à la fin de la scolarité obligatoire,
- au lycée, les périodes de rupture sont plus étalées, mais se situent plutôt dans la première partie de l'année scolaire, le plus souvent dans les filières professionnelles,
- en apprentissage, les ruptures de contrat peuvent intervenir à tout moment, mais les deux premiers mois qui suivent l'entrée en apprentissage constituent indiscutablement un moment critique pour les décrocheurs potentiels.

Ces cas n'expliquent toutefois qu'une partie seulement des sorties.



Le décrochage scolaire

BERNARD Pierre-Yves. - Paris: PUF, 2011. - (Que sais-je?). - 126 p.

La lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaires

Mission permanente d'évaluation de la politique de prévention de la délinquance. - Paris: 2011.- 90 p.

Consulter le document sur le site du Ministère de l'intérieur.

www.prevention-delinquance.interieur.gouv.fr

L'évolution du nombre d'élèves en difficulté face à l'écrit depuis une dizaine d'années

DAUSSIN Jeanne-Marie, KESKPAIK Saskia, ROCHER Thierry in France, portrait social. 2011. - Insee. - Paris: INSEE, 2011. - (Insee Références). - n.p.

Consulter l'article sur le site de l'Insee.

www.insee.fr

Décrochages scolaires: l'école en difficulté

BLAYA Catherine. - Paris: De Boeck, 2010. - 192 p.

Arrêter une formation professionnelle: mots et maux d'apprenti(e)s

LAMAMRA Nadia, MASDONATI Jonas. - Lausanne: ANTI-PODES, 2009. - 311 p.

Élèves décrocheurs-raccrocheurs

CRDP. - Nantes: CRDP DES PAYS DE LA LOIRE, 2008.

L'absentéisme scolaire: du normal au pathologique

Collectif d'auteurs. - Paris: HACHETTE, 2006. - 335 p.

Lycéens décrocheurs raccrocheurs d'école

Inspection académique de Sarthe. - Le Mans: INSPECTION ACADÉMIQUE 72, 2005. - 98 p. (Edusarthe)



Insertion et parcours

Le passage de la formation initiale à la vie active est particulièrement difficile pour les jeunes sortis sans diplôme de la formation initiale d'autant que la France est l'un des pays d'Europe où le rôle du diplôme dans l'accès à l'emploi est le plus marqué. Sans diplôme, les débutants sont davantage exposés au chômage, surtout si la conjoncture est mauvaise. Leurs problèmes d'accès à l'emploi sont d'autant plus importants que leur abandon d'études a été précoce. **L'absence de diplôme entraîne un risque d'éloignement durable de l'emploi et le taux de chômage des jeunes est d'autant plus faible que le niveau de diplôme est élevé.**

Proportionnellement, les non diplômés subissent plus que les autres des trajectoires d'insertion difficiles. Elles sont caractérisées, soit par un éloignement durable de l'emploi, soit par une alternance récurrente entre périodes de non-emploi et périodes d'emploi. De plus, les non diplômés peuvent être davantage pénalisés lorsque les diplômés sont recrutés sur des postes moins qualifiés qu'ils auraient pu occuper. Enfin, quand les non diplômés sont en emploi, ils sont beaucoup

plus souvent que les autres sur des contrats précaires, missions d'intérim et contrats à durée déterminée. Les emplois trouvés par les jeunes sans diplôme sont presque toujours situés dans de petites entreprises et souvent peu qualifiés. Les parcours d'emploi des jeunes sans diplôme sont davantage marqués par **l'intérim**. Ce mode de recrutement peut déboucher à terme sur une stabilisation, mais certains parcours restent marqués par la précarité.

Enfin, **les mesures d'aide à l'emploi** des jeunes jouent un rôle particulièrement important pour les jeunes non diplômés. Les jeunes « sans diplôme » sont les principaux bénéficiaires de formations hors emploi. Ils recourent un peu plus que la moyenne aux formations en alternance et, en premier lieu, à l'apprentissage. Ils reçoivent, en revanche, trois fois moins souvent de formations en entreprise que la moyenne de la cohorte de sortants. Même six ans après leur échec scolaire, leur point de vue sur la formation qualifiante différée reste mitigé, plus ou moins favorable selon leur projet professionnel et leur début de parcours.



Les jeunes ont été particulièrement touchés par la crise de 2008-2009. Le diplôme a cependant rempli son rôle protecteur vis-à-vis du chômage. En 2010, parmi les jeunes actifs sortis du système éducatif depuis moins de

cinq ans, 11 % des diplômés du supérieur sont au chômage, contre 23 % des diplômés du secondaire et 44 % de ceux non diplômés ou diplômés uniquement du brevet des collèges.

Diplômes et insertion professionnelle

BÉATRICE Le Rhun, POLLET Pascale in *France, portrait social. 2011.* - Insee; - Paris: INSEE, 2011. - (Insee Références). - n.p.
Consulter l'article sur le site de l'Insee.

www.insee.fr

Le décrochage étudiant

DEMUYNCK Christian. - *Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.* - Paris: 2011. - 131 p.
Consulter le document sur le site du Gouvernement.

<http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr>

L'insertion des jeunes

Collectif d'auteurs. - Quétigny: ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES, 2009. - (Pratique). - 144 p.

Une formation qualifiante différée pour les jeunes non diplômés? Un éclairage à partir du cheminement professionnel de jeunes sortis du système éducatif en 1998

Collectif d'auteurs. - Marseille: CÉREQ, 2008. - 136 p.



Pays de la Loire

Parmi les jeunes de 15 à 29 ans qui ont terminé leurs études, moins de 15 % sont au chômage au sens du recensement, et plus de 85 % occupent un emploi. Parmi les 22 régions de France métropolitaine, c'est le meilleur taux régional d'accès à l'emploi. Les hommes ont plus souvent un emploi que les femmes (près de 5 points d'écart) et sont moins souvent chômeurs ou inactifs. En Pays de la Loire, le taux de chômage, toujours au sens du recensement, des jeunes hommes est en effet de 12,5 % contre 17 % pour les jeunes femmes. Ils sont inférieurs aux taux nationaux, mais l'écart entre les hommes et les femmes est plus important qu'au niveau national.

L'importance de l'apprentissage dans la région contribue à réduire le nombre de chômeurs parmi les 15-19 ans. En effet, 5 % des 15-19 ans sont en contrat d'apprentissage contre 0,6 % des 20-24 ans.

Les jeunes Ligériens trouvent d'autant plus souvent du travail qu'ils ont un niveau de diplôme élevé. L'écart d'accès à l'emploi entre les hommes et les femmes est d'autant plus important que le niveau de diplôme est faible. Ce taux d'accès à l'emploi est supérieur à 80 % dès le CAP pour les hommes. Chez les femmes, il atteint 80 % au

niveau IV (baccalauréat technologique et professionnel). Néanmoins, si les jeunes ligériennes ne sont guère plus au chômage que les jeunes hommes, une part non négligeable d'entre elles est en effet inactive. Cette part est d'autant plus importante que le niveau de diplôme est faible. Elle culmine chez les jeunes peu ou pas diplômés où plus du quart des jeunes femmes sont inactives contre 1 jeune homme sur 10.



Formation et insertion professionnelles des jeunes ligériens au recensement de la population de 2006

AUBREE Christiane. - *ÉTUDES ET STATISTIQUES DE L'ACADÉMIE DE NANTES*, n° 40544, 01/01/2011. - 27 p.

Consulter le document sur le site de l'Académie de Nantes.

www.ac-nantes.fr

Apprentis, lycéens, étudiants, stagiaires de la formation des Pays de la Loire: quelle insertion professionnelle?

Rectorat de l'académie de Nantes/Draf Pays de la Loire; Collectif d'auteurs. - Nantes: *CARIF-OREF PAYS DE LA LOIRE*, 2009. - 59 p.

Consulter l'étude sur le site du Carif-Oref des Pays de la Loire.

www.cariforef-pdl.org

L'évolution des différentes voies de qualification et d'insertion des jeunes au niveau régional entre 1995 et 2005

Céreq; ARRIGHI Jean-Jacques/GASQUET Céline. - Marseille: *CNFPTLV/CÉREQ*, 2010. -. - 80 p.

Le devenir des étudiants sortant sans avoir validé leur première année de PCEM: années 2004-2005, 2005-2006

LE JACQUES Dominique, BEAUPUY Guylaine, RIBRAULT Annie. - Angers: *UNIVERSITÉ D'ANGERS*, 2008. - 42 p.

Consulter l'étude sur le site de l'Université d'Angers.

www.univ-angers.fr

Les trajectoires d'insertion des élèves du second degré en situation de décrochage

BERNARD Pierre-Yves. - Nantes: *CENTRE DE RECHERCHE EN ÉDUCATION DE NANTES*, 2008. - 150 p.

Enquête sur le devenir des étudiants de licence (L3) de psychologie non réinscrits à l'Université d'Angers: promotion 2005-2006

LE JACQUES Dominique, BEAUPUY Guylaine. - Angers: *UNIVERSITÉ D'ANGERS*, 2009. - 18 p.

Que deviennent les sortants de l'Université du Maine?: insertion professionnelle ou poursuite d'études? « Génération 1996 »

Observatoire de la vie étudiante de l'Université du Maine. - Le Mans: *Observatoire de la vie étudiante de l'Université du Maine*, 2002. - 51 p.



Politiques d'emploi et les jeunes

Depuis plus de trente ans, **le taux de chômage des jeunes est supérieur à 15 %** et il a régulièrement franchi les 20 %. Face à ce constat, des mesures de politique de l'emploi se sont succédé pour favoriser l'insertion des jeunes dans l'emploi. La palette des interventions recouvre les contrats subventionnés par l'État et autres formes de baisse du coût du travail, spécifiques aux jeunes ou non, les formations en alternance, les parcours individualisés d'accompagnement vers l'emploi. Les dispositifs comportant un fort contenu en formation, ainsi que les formules créant les conditions d'un accompagnement des jeunes au long de leur phase d'insertion dans la vie professionnelle, ont pris une importance croissante depuis le courant des années 1990.

Fin 2010, 24 % des emplois occupés par des jeunes de moins de 26 ans bénéficient d'une aide de l'État, soit 665 000 emplois; à cette même date, 274 000 jeunes peu qualifiés sont accompagnés par les missions locales dans leur recherche d'emploi durable. Les évaluations de l'effet de ces mesures montrent généralement qu'elles ont un impact positif quand leur contenu en formation est suffisamment important et lorsqu'elles permettent d'acquérir une réelle expérience.



Emploi Des Jeunes : Synthèse des principales données relatives à l'emploi des jeunes et à leur insertion

DARES. - Paris : MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DE LA SANTÉ, 2011. (Document de travail n° 166). – 63 p.

Consulter le document sur le site du ministère.

www.travail-emploi-sante.gouv.fr

Les politiques d'accès à l'emploi en faveur des jeunes : qualifier et accompagner

AEBERHARDT Romain, CRESSON Laure, POMMIER Patrick in France, portrait social. 2011. – Insee. - Paris : INSEE, 2011. – (Insee Références). - n.p.

Consulter l'article sur le site de l'Insee.

www.insee.fr

Bilan de l'observatoire européen de l'emploi : mesures en faveur de l'emploi des jeunes 2010

Commission européenne. - Luxembourg : OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES DE L'UNION EUROPÉENNE, 2011. – 33 p.

Emploi et chômage des jeunes : un regard comparatif et rétrospectif

Centre d'analyse stratégique ; DAYAN Jean-Louis/HARFI Mohamed. - LA NOTE D'ANALYSE, n° 224, 01/05/2011. – 12 p.

Consulter le n° 224 de La note d'analyse sur le site du Centre d'analyse stratégique.

www.strategie.gouv.fr

Politiques de jeunesse : les défis majeurs de l'intégration

LONCLE Patricia. - Rennes : PRESSES UNIVERSITAIRES DE RENNES, 2010. - (Res Publica). - 232 p.

Analyse : l'avenir de la formation professionnelle des jeunes

DAYAN Jean-Louis/HARFI Mohamed. - LA NOTE DE VEILLE DU CENTRE D'ANALYSE STRATÉGIQUE, n° 169, 01/03/2010. – 10 p.

Consulter le n° 169 de La note de veille sur le site du Centre d'analyse stratégique.

www.strategie.gouv.fr



Le plan « Agir pour la jeunesse »

Inspiré des 57 propositions du **Livre vert sur la jeunesse et de celles du Sénat**, le plan « Agir pour la jeunesse » annoncé par le président de la République le 29 septembre 2009, élève la lutte contre le décrochage scolaire au rang de priorité nationale.

Les principales mesures annoncées

Un droit à préparer sa vie active sera instauré entre 16 et 18 ans, qu'il prenne la forme d'une formation, dans la sphère éducative ou en alternance, ou d'un emploi. Cette prolongation, sous une forme différente, de l'obligation scolaire permettra de ne laisser aucun jeune mineur sans accompagnement et soutien s'il décroche de l'école à 16 ans.

Un suivi systématique des décrocheurs sera organisé. Des plates-formes régionales d'orientation seront généralisées à la rentrée 2010. Elles garantiront le repérage et le suivi de tous les décrocheurs scolaires. Le jeune ainsi repéré se verra offrir immédiatement une solution organisée par cette plate-forme (place en école de la deuxième chance, apprentissage, formation...).

Les Missions locales seront confortées comme pivot de l'accompagnement des jeunes. Leurs moyens seront renforcés à hauteur de leurs résultats dans la prise en charge de ces publics.

Une expérimentation sera conduite pour aider les jeunes décrocheurs qui feront l'effort de suivre un parcours de réinsertion. Gérée par le référent du jeune, elle permettra de financer des dépenses indispensables à son insertion (frais de formation, permis de conduire, logement rendu nécessaire par le lieu de la formation, etc.).



Dossier sur l'emploi des jeunes

Présidence de la République

Consulter le document sur le site de l'Élysée.

www.elysee.fr

Commission sur la politique de la jeunesse: livre vert

Haut commissaire à la jeunesse. - Paris: HAUT COMMISSARIAT A LA JEUNESSE, 2009. - 213 p.

Consulter le livre vert sur le site de La documentation française.

www.ladocumentationfrancaise.fr

France, ton « atout jeunes » : un avenir à tout jeune

DEMUYNCK Christian. - Paris: SÉNAT, 2009. - 263 p.

www.senat.fr

L'orientation scolaire et professionnelle des jeunes: propositions du Conseil d'orientation pour l'emploi

Collectif d'auteurs. - Paris: CONSEIL D'ORIENTATION POUR L'EMPLOI, 2009. - 13 p.

Consulter le document sur le site du Conseil d'orientation pour l'emploi.

www.coe.gouv.fr



Les premières actions engagées

La mise en place effective de plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs

Les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs sont un mode de coordination des acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes mis en place en 2011. Objectif : apporter une réponse personnalisée et rapide à chaque jeune de plus de 16 ans diplômé et sans solution. Les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs disposent des listes des jeunes d'au moins 16 ans qui ne sont plus inscrits en établissement scolaire, ni en apprentissage et qui n'ont pas obtenu le diplôme correspondant à leur dernier cursus de formation.

Suivi des jeunes « décrocheurs » du système éducatif

Le décret n° 2010-1781 du 31 décembre 2010, fixant le niveau de qualification à atteindre par un jeune sortant sans diplôme du système de formation initiale pour que ses coordonnées soient transmises à l'organisme habilité à l'accompagner dans ses démarches d'insertion, est publié au Journal officiel du 1er janvier 2011. Le niveau de qualification visé correspond à l'obtention, soit du baccalauréat général, soit d'un diplôme à finalité professionnelle enregistré au Répertoire national des certifications

professionnelles (RNCP) et classé au niveau V [CAP] ou IV [bac] de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation.

Service civique

La loi instaurant le service civique a été votée le 10 mars 2010. Plus d'un an après sa création, le service civique volontaire a attiré près de 45 000 candidats pour effectuer une mission d'intérêt général ou humanitaire, en France ou à l'étranger. 15 000 missions sont ouvertes en 2011 et ne permettront donc pas de satisfaire toutes les demandes. L'objectif étant d'atteindre 75 000 services civiques en 2014. Les premiers bilans montrent qu'il s'agit essentiellement de profil féminin, urbain et diplômé et pointe les lacunes en matière de formation, de tutorat et d'efficacité d'insertion.

RSA jeunes

Depuis le 1er septembre 2010, le RSA est ouvert aux jeunes travailleurs de moins de 25 ans qui ont travaillé « deux ans dans les trois dernières années ». En janvier 2011, on dénombrait **6 280 allocataires et 20 000 dossiers en traitement.**



Les plateformes de suivi et d'appui aux « décrocheurs » en phase de généralisation

CENTRE INFO - *Le quotidien de la formation* n°144, 20/01/2011

Lutte contre le décrochage scolaire

Organisation et mise en œuvre des articles L. 313-7 et L. 313-8 du code de l'Éducation circulaire n° 2011-028 du 9-2-2011 (NOR MENE1101811C)
www.education.gouv.fr

Suivi des jeunes « décrocheurs » du système éducatif

MILLER Marine. - AEF, n° 143154, 03/01/2011.

Consulter le décret sur le site de Légifrance.

www.legifrance.gouv.fr

Service civique: mode d'emploi

www.service-civique.gouv.fr

Service civique: un rapport parlementaire pointe les lacunes en matière de formation, de tutorat et d'efficacité d'insertion

MARTY Christophe. – AEF, n° 157821, 09/11/2011

Consulter le rapport sur le site du Carif-Oref.

www.cariforef-pdl.org

RSA jeunes: 6 280 allocataires recensés

www.rsa.gouv.fr



Mesures alternance

Des mesures favorisant l'embauche des jeunes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ont été instaurées au 01/03/2011. Avec notamment: zéro charges pour les entreprises de moins de 250 salariés, augmentation du quota d'alternants et création d'un bonus-malus pour les entreprises de plus de 250 salariés, possibilité d'enchaîner deux contrats de professionnalisation dans certains cas, simplification des conditions requises pour devenir maître d'apprentissage, révision de la distribution de la taxe d'apprentissage. Depuis le début de 2011, près de 100 000 nouveaux contrats de professionnalisation ont été enregistrés, ainsi que près de 90 000 nouveaux contrats d'apprentissage.

La loi sur « le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels » en entreprise, dite loi « Cherpion » a été adoptée en juillet 2011. Elle contient de nombreuses dispositions pour développer la conclusion de contrats d'apprentissage et de professionnalisation. Porter le nombre de salariés en alternance à 800 000 d'ici à 2015 et même un million à terme: tel est l'objectif du gouvernement.

Les principales mesures qui en découlent:

- Création d'une carte d'étudiant des métiers pour les apprentis et certains jeunes en contrats de professionnalisation
- Mise en place progressive d'un portail internet permettant la dématérialisation des procédures d'embauche
- Deux employeurs dont l'activité est saisonnière peuvent embaucher un alternant
- Les entreprises du secteur du travail temporaire peuvent recruter des apprentis pour les mettre à disposition d'entreprises utilisatrices
- Possibilité d'effectuer deux contrats de professionnalisation en CDD successivement avec le même employeur, dès lors que la seconde qualification visée est supérieure ou complémentaire à la première
- Le quota alternance passe à 4 % pour les entreprises de plus de 250 salariés
- Ouverture de l'apprentissage aux jeunes de 14 ans devant atteindre l'âge de 15 ans avant la fin de l'année et ayant achevé la classe de 3^e
- Les jeunes n'ayant pas trouvé d'employeurs en apprentissage, peuvent entamer une formation dans un CFA et bénéficier du statut de stagiaire de la formation professionnelle



- Ouverture du contrat de professionnalisation aux particuliers employeurs à titre expérimental

Le 1^{er} janvier 2012, l'État va enrichir le **portail de l'alternance** pour rendre effective la dématérialisation des procédures d'embauche des alternants. Là où l'État

affecte 1 euro à l'apprentissage, les régions doivent, elles aussi, mettre 1 euro. C'est le principe qui gouverne les nouvelles Conventions d'objectifs et de moyens (COM 2011-2015), en cours de signature entre l'État et les Régions.

En savoir plus sur le portail gouvernemental de l'alternance
www.alternance.emploi.gouv.fr

En savoir plus sur la Loi n° 2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels
www.legifrance.gouv.fr

Synthèse de la Loi
À consulter le décret sur le site de Légifrance.
www.emploi.gouv.fr

Une aide pour l'embauche de jeunes en alternance
BREF SOCIAL, n° 15860, 18/05/2011. – pp. 1-2
Consulter le décret sur le site de Légifrance.
www.legifrance.gouv.fr



Les accords nationaux interprofessionnels sur l'emploi des jeunes (ANI)

Le 11 juillet a eu lieu la dernière séance du cycle de négociation sur l'emploi des jeunes, ouvert en février 2011. Au total quatre accords nationaux interprofessionnels (ANI) ont été élaborés.

- L'ANI du 7 avril 2011 sur l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi dans leur accès à l'emploi
- L'ANI du 29 avril 2011 sur l'accompagnement des jeunes dans leur accès au logement afin de favoriser leur accès à l'emploi
- L'ANI du 7 juin 2011 sur l'accès des jeunes aux formations en alternance et aux stages en entreprise
- L'ANI du 11 juillet 2011 relatif à l'accompagnement des jeunes pour favoriser leur maintien dans l'emploi

Accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi dans leur accès à l'emploi

Le texte **prévoit notamment la mise en œuvre de dispositifs à destination de 65 000 jeunes en 2011, pour un coût de 80 millions d'euros**: 20 000 jeunes décrocheurs sortis du système éducatif sans aucune qualification professionnelle ou diplôme ; 20 000 jeunes de niveau bac ou infra-bac ayant une qualification reconnue mais rencontrant des difficultés récurrentes pour accéder à un emploi

durable ; et 25 000 jeunes ayant intégré un cursus dans l'enseignement supérieur (ayant obtenu un diplôme ou non). L'accompagnement des jeunes sera piloté respectivement par les Missions locales, Pôle emploi et l'Apec. Le projet d'accord prévoit par ailleurs de réserver 30 000 Préparation opérationnelle à l'emploi (POE) et Actions de formation préalables au recrutement (AFPR) aux jeunes de moins de 30 ans ayant des difficultés d'accès à l'emploi. Les partenaires sociaux doivent s'atteler aux autres thèmes identifiés au début de la négociation : le maintien dans l'emploi et les freins matériels d'accès à l'emploi.

Accompagnement des jeunes dans leur accès au logement

Pour pallier les difficultés de logement qui peuvent entraver fortement l'accès à l'emploi et la mobilité professionnelle, l'accord du 29 avril 2011 prévoit une série de mesures afin d'aider les jeunes dans leur accès au logement.

Alternance et stages en entreprise

L'accord du 7 juin 2011 sur l'accès des jeunes aux formations en alternance et aux stages en entreprises pré-



voit notamment un objectif chiffré de progression des contrats en alternance par branche professionnelle ainsi qu'un meilleur encadrement des stages en entreprise.

Maintien dans l'emploi

Le dernier texte négocié le 11 juillet porte sur l'accompagnement des jeunes pour favoriser leur maintien dans l'emploi. Il comporte deux volets: l'accueil en entreprise (parcours d'entrée, livret et référent d'accueil, échange

de compétences, fonction tutorale) et un dispositif exceptionnel de soutien financier pour faire face aux frais de mobilité, de restauration et de matériel ou de tenue vestimentaire liés à l'emploi.

Consulter les textes des accords interprofessionnels sur le site du CNML

www.cnml.gouv.fr

Consulter le cahier des charges paritaire pour la mise en œuvre de l'ANI du 7 avril 2011 sur l'accompagnement des jeunes vers l'emploi

www.cnml.gouv.fr

Les missions locales outillées pour accompagner les « décrocheurs »

DELAMER Béatrice. - LE QUOTIDIEN DE LA FORMATION, n° 1618, 28/10/2011

En savoir plus sur le site de l'UNML.

www.unml.info



Pays de la Loire

Les aides du conseil régional aux employeurs d'apprentis

Les employeurs qui recrutent un apprenti peuvent bénéficier d'une prime régionale aux employeurs d'apprentis. Celle-ci est attribuée aux entreprises et aux établissements des entreprises du secteur privé, implantés en région Pays de la Loire.

Quatorze expérimentations sociales

Quatorze expérimentations sociales pour les jeunes se déroulent dans les Pays de la Loire. Elles doivent favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et prévenir différentes formes de rupture: scolaires, universitaires, professionnelles, sociales. Quelques exemples: le Rectorat porte le projet Espadon, Espace partagée des données pour les jeunes décrocheurs ou sans solution; la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Mayenne crée une plateforme locale; la Mission locale de l'agglomération mancelle aide à la mobilité professionnelle par le cofinancement du Permis B; l'Université d'Angers développe des synergies d'avenir, du lycée à l'université; l'Université du Maine vise à améliorer la qualité des emplois exercés par les étudiants; l'association « Le temps pour un toit » veut sécuriser le parcours du jeune, via une offre de logement innovante et engageante.

Plateforme d'appui et de suivi des décrocheurs

Une convention de coopération relative au suivi et à l'insertion professionnelle des jeunes qui sortent du système éducatif a été signée en septembre 2009 entre la préfecture de région, le rectorat de l'académie de Nantes, la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, la Région des Pays de la Loire, la Direction régionale de Pôle Emploi et l'Association Régionale des Missions Locales-PAIO. Elle instaure notamment la mise en place d'instances territoriales de concertation chargées de repérer les jeunes et de désigner un référent unique chargé du suivi de chaque jeune.

ANI Accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi dans leur accès à l'emploi

Dans les Pays de la Loire, le volet dédié à l'accompagnement par les Missions Locales des jeunes sortis du système éducatif sans qualification ou sans diplôme, va concerner 750 jeunes. Ceux-ci seront identifiés au moyen des outils de repérage mis en place au sein des plateformes de décrochage ainsi que du système d'information Parcours 3. Âgés de moins de 26 ans et récemment inscrits à la Mission Locale, ces jeunes sont sortis du système scolaire avec un niveau inférieur au baccalauréat.

COM Apprentissage 2011-2015 Pays de la Loire

Co-signée par la Région et l'État le 14/11/2011, la COM apprentissage prévoit notamment le développement de l'offre de formation dans l'enseignement supérieur et

dans les lycées publics, ainsi que le maintien des possibilités d'accès à l'apprentissage pour les jeunes en difficulté d'insertion.

COM Apprentissage 2011-2015 Pays de la Loire

Région Pays de la Loire, Préfecture Pays de la Loire, Rectorat Pays de la Loire, 14/11/2011. 11 p.

Les sorties sans qualification du système éducatif: quelles solutions pour les jeunes décrocheurs ?

Conseil économique social et environnemental des Pays de la Loire. - Nantes: 2011. - 21 p.

Consulter le document sur le site du CESR des Pays de la Loire.
<http://cesr.paysdelaloire.fr>

Le schéma régional des jeunesses: projet

Conseil régional des Pays de la Loire. - Nantes: RÉGION PAYS DE LA LOIRE, 2011. - 74.p.

Consulter le document sur le site du CESR des Pays de la Loire.
www.paysdelaloire.fr

Pour les jeunes des Pays de la Loire: quatorze expérimentations sociales

LACO François/NOËL Xavier. - TRAIT D'UNION, n° 228, 01/10/2010. - pp. 1-3

Consulter l'article dans le Trait d'Union d'octobre 2010 sur le site du Carif-Oref.
www.cariforef-pdl.org



Prévention et interventions

De nombreux dispositifs permettent de prévenir et d'intervenir en amont et en aval du décrochage scolaire pour éviter le décrochage et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en difficultés.

Dispositifs de l'éducation nationale

L'éducation est un droit qui s'applique à tous les jeunes résidant en France, jusqu'à 16 ans. Ce droit a pour corollaire l'obligation d'assiduité. L'École assure la prévention, le repérage et le traitement du décrochage à travers des mesures spécifiques. Individualiser le rapport à l'élève, mobiliser la communauté éducative, être attentif à l'absentéisme et aux phases de transition sont autant de points de force pour l'action. De nombreux dispositifs sont au service des équipes éducatives pour lutter contre l'absentéisme pour les élèves de moins de 16 ans et pour lutter contre le décrochage scolaire pour les élèves de plus de 16 ans.

- Accompagnement éducatif
- Accompagnement du travail personnel en sixième
- Aide personnalisée et stages de remise à niveau à l'école
- Accompagnement personnalisé en baccalauréat professionnel
- Accompagnement personnalisé au lycée général et technologique
- Dispositifs en alternance au collège (DIMA)
- Dispositifs relais
- École ouverte
- Enseignements adaptés
- Établissements de réinsertion scolaire
- Internats d'excellence
- Parcours de découverte des métiers et des formations
- Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)
- Sconet

Pour les jeunes de plus de 16 ans qui ont décroché du système scolaire, la MGI et les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs prennent le relais.



Prévention du décrochage scolaire: présentation des dispositifs sur le site Eduscol
<http://eduscol.education.fr>

Dossier en ligne: La lutte contre le décrochage scolaire - 12/04/2011
www.education.gouv.fr



Mission générale d'insertion (MGI)

Depuis 1996, la Mission générale d'insertion (MGI) de l'éducation nationale a pour objectif de **réduire les sortis sans diplôme** des établissements publics du second degré. Axée sur des activités de prévention et de formation, elle s'adresse prioritairement à tous les jeunes de plus de 16 ans qui sont exposés au risque de sortie sans qualification du système éducatif ou qui sont sortis depuis moins d'un an.

Depuis plusieurs années, le bilan de la MGI permet de constater et confirmer deux tendances :

- **la baisse des jeunes repérés sans solution de formation ou d'insertion** reçus en « entretiens de situation » dans leurs établissements scolaires d'origine. Parmi les 50 000 élèves reçus en entretien de situation en 2007-2008, 84 % des élèves (contre 80 % en 2006-2007) ont trouvé une solution : 76 % s'orientent vers une formation, 4 % vers l'emploi et 4 % vers d'autres structures (missions locales...),

- **la stabilité des élèves pris en charge dans l'action « aide à l'insertion professionnelle » relevant du dispositif MGI** mise en œuvre dans le cadre du programme de l'enseignement scolaire public du second degré. Parmi les 34 000 élèves accueillis dans l'action « aide à l'insertion professionnelle » relevant du dispositif MGI, 80 % des élèves (contre 78 % en 2006-2007) ont trouvé une solution à l'issue de l'action : 66 % des élèves s'orientent vers une formation (contre 64 % en 2006-2007), 9 % vers l'emploi (10 % en 2006-2007) et 6 % vers d'autres structures. Il faut souligner enfin que les indicateurs de suivi retenus dans le cadre de la LOLF mesurant l'action « aide à l'insertion professionnelle » se rapprochent de l'objectif fixé pour 2010 (70 % vers la poursuite d'une formation et 10 % vers l'emploi, contre 66 % vers la poursuite de formation et 9 % vers l'emploi en 2007-2008).

L'insertion des jeunes sans diplôme : un devoir national

Conseil de l'emploi des revenus et de la cohésion sociale. - Paris: LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, 2008. - (Rapport-CERC). - 113 p.

Consulter le document sur le site de la Documentation française.

www.ladocumentationfrancaise.fr

Présentation de la Mission générale d'insertion (MGI) de l'Éducation Nationale

Consulter le site Eduscol du ministère de l'Éducation nationale.

<http://eduscol.education.fr>

Bilan de l'activité de la MGI 2007-2008

Direction générale de l'Enseignement scolaire. - Paris: MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, 2009. - 25 p.

Consulter le document sur le site du ministère de l'Éducation nationale.

<http://media.eduscol.education.fr>



Pays de la Loire

Le logiciel « Jasmin » contre le décrochage scolaire dans les Pays de la Loire

Les chefs d'établissement des collèges et lycées publics de la région disposent d'un outil pour lutter contre la déscolarisation des élèves. Le logiciel « Jasmin » (Jeune de l'académie suivi par la mission d'intégration de Nantes) recense **au jour le jour les jeunes figurant sur aucune liste d'inscription dans le secondaire**. Lorsqu'un élève est signalé sans solution scolaire par le logiciel, le dernier établissement qu'il a fréquenté se charge de le contacter afin de prendre connaissance de sa situation et de lui proposer un soutien par la MGI.

Les plates-formes d'accompagnement vers l'emploi

Depuis 2006, le rectorat de Nantes a mis en place des plates-formes d'accompagnement vers l'emploi. Elles s'adressent aux jeunes (diplômés ou non), prioritairement ceux de niveau V (CAP et BEP) sortant du système scolaire et à la recherche du premier emploi. Elles doivent permettre d'éviter l'isolement du jeune après sa sortie, ainsi que les périodes de rupture dans sa prise en charge. Elles l'accompagnent dans une dynamique de transition de l'école vers son premier emploi. Elles prolongent aus-

si les réponses de la Mission générale d'insertion (MGI) dans ses actions de prévention des sorties sans qualification. Elles font connaître au jeune les ressources économiques locales et le Service public de l'emploi. La PAE contribue avec d'autres acteurs (Pôle Emploi, Missions locales et PAIO) à l'obtention de son premier emploi.



La Mission générale d'insertion : quelle insertion pour les jeunes en décrochage scolaire ?

BERNARD Pierre-Yves. – Trait d'Union, n° 192, février 2007, pp. 4-5

Consulter l'article dans le Trait d'Union d'avril 2008 sur le site du Carif-Oref.

www.cariforef-pdl.org

L'expérience du logiciel Jasmin : « Il nous permet de mieux remplir notre mission de service public »

Café pédagogique, 13/05/2011

Consulter l'article sur le site du Café pédagogique.

www.cafepedagogique.net

Pour l'insertion des élèves quittant le système éducatif, les plates-formes d'accompagnement à l'emploi

GONTIER Freddy. – Trait d'Union, n° 204, avril 2008, pp. 1-3

Consulter l'article dans le Trait d'Union d'avril 2008 sur le site du Carif-Oref.

www.cariforef-pdl.org



Écoles de la deuxième chance

On compte, en 2010, 63 écoles de la deuxième chance (EC2) réparties dans 14 régions. Avec une capacité totale de 9300 places, ces structures accueillent des jeunes de 18 à 25 ans, sortis du système éducatif sans qualification et/ou rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle.

L'École de la deuxième chance (E2C) est l'une des initiatives européennes proposées dans le Livre blanc « Enseigner et apprendre : vers une société cognitive ». L'accent est mis sur **la maîtrise des savoirs fondamentaux** - lecture, écriture, calcul, informatique, pratique d'une langue étrangère - et sur la formation en alternance au sein de l'entreprise pour apprendre aux jeunes leurs futurs métiers. L'ambition est d'engager un partenariat avec les entreprises pour répondre aux enjeux du marché de l'emploi local.

Financées par les régions (pour un 1/3), l'État (1/3), les autres collectivités (10 %) et les entreprises (6 %), ces structures de formation, destinées à remettre dans le circuit des jeunes sans qualification, couvrent une grande partie du territoire (soit 14 régions et 33 départements).

La dotation de l'État devrait passer de 17 à 24 millions en 2011, pour les aider à passer à la vitesse supérieure.

En 2010, pas moins de 8000 jeunes ont été accueillis au sein du réseau. Et le réseau ne compte pas s'arrêter là, puisque les objectifs définis sont ambitieux, avec l'accueil de 12000 jeunes d'ici fin décembre 2012. Elles obtiennent des résultats positifs pour 60 % de ces jeunes : un quart retourne en études et un quart décroche un emploi.

En savoir plus sur le site de la Fondation des écoles de la deuxième chance.

www.fondation2c.org

Les écoles de la deuxième chance et l'accès à l'emploi

Rapport d'information n° 1543 de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale – 18 mars 2009

Consulter le rapport sur le site de l'Assemblée nationale.

www.assemblee-nationale.fr

Consulter le site du gouvernement :

www.gouvernement.fr



Pays de la Loire

Créée à l'initiative de Nantes métropole et située sur l'Île de Nantes, l'école de la deuxième chance de l'estuaire de la Loire a ouvert ses portes le 4 octobre 2010 avec 24 stagiaires. À terme, elle pourrait en accueillir une centaine. Le public visé par cette structure est âgé de 18 à 30 ans et habite la Loire-Atlantique. Il est sans emploi, inscrit ou non à Pôle emploi, sans diplôme ni qualification, et sorti

du système scolaire depuis plus de six mois. La formation personnalisée alterne temps individuels et temps collectifs, et périodes en entreprises, sur une période de sept à neuf mois maximum. Le financement de cette structure est assuré par Nantes Métropole, le Conseil général de Loire-Atlantique, l'État et la Région des Pays de la Loire.

Nantes: l'E2C de l'estuaire de la Loire accueillera une
centaine de stagiaires

SCHERER Diane. - AEF, n° 138704, 11/10/2010.

Accéder au site de l'École de la deuxième chance de
l'Estuaire de la Loire

www.e2cel.org



Défense deuxième chance

Le dispositif « Défense deuxième chance », créé en août 2005 et géré par l'Épide (établissement public d'insertion de la défense), vise à assurer une insertion sociale et professionnelle pour des jeunes de 18 à 21 ans volontaires, en difficulté scolaire, sans qualification ni emploi, en risque de marginalisation. Il comprend 22 centres et accueille 1 800 jeunes par an.

Recrutant des jeunes volontaires, ce système encadré par d'anciens militaires leur propose une formation compor-

tementale, une remise à niveau scolaire et une préformation professionnelle s'appuyant sur l'expérience en matière d'insertion des armées mais aussi sur les dispositifs d'insertion existants.

Selon un rapport du Conseil économique et social, avec 4 180 candidatures déposées et plus de 70 % d'insertion à l'issue de la formation, le bilan semble satisfaisant. Il pointe néanmoins les difficultés qui se font jour et les besoins nécessaires à la pérennisation du système.

Deuxième chance: « L'Épide est cher, mais on ne fait pas de remédiation sociale à moins » (Général Philippe Levé)
Marine Miller. - AEF - Dépêche n° 147675, 04/04/2011

Défense 2^e chance, bilan et perspectives
GENG Françoise. - Paris, Conseil économique et social 2009.
En savoir plus sur le site du Cese.
www.conseil-economique-et-social.fr

Les centres de formation Epide
www.epide.fr

Combrée : À l'Épide, de la pédagogie pour s'en sortir

L'Établissement public d'insertion de la Défense (Épide) de Combrée, dans le Maine-et-Loire, accueille, depuis 2006, des jeunes en difficulté scolaire. De 80 jeunes accueillis en 2010, l'Épide de Combrée prévoit de passer à 120 d'ici 2012. Au total, 450 jeunes ont déjà été accompagnés et 75 % ont obtenu, au terme de cet accompagnement, une formation ou un contrat.

OUEST FRANCE, 01/02/2011.

Consulter le site consacré aux Établissements publics d'insertion de la Défense.

www.epide.fr

Dispositif deuxième chance : une discipline stricte dans un cadre bienveillant

LOMBARDINI Dominique. - Trait d'union, n° 215, mai 2009.- pp. 1-3

Consulter le Trait d'union 215.

www.cariforef-pdl.org



Contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis)

Le Civis, mis en place en avril 2005, est un dispositif visant **un accompagnement global** des jeunes de 16 à 25 ans en difficulté d'insertion sociale et professionnelle. L'objectif est d'accompagner des jeunes éloignés du marché du travail jusqu'à un emploi durable (contrat de travail de plus de six mois, y compris contrat en alternance, hors contrat aidé du secteur non marchand). Le Civis se décline en deux volets : **le Civis renforcé** pour les jeunes sortis de scolarité sans CAP-BEP ou avant la terminale (niveaux VI, V bis et V sans diplôme) et **le Civis de droit commun** pour les jeunes jusqu'à bac + 2 non validé (niveau V avec diplôme, niveau IV) connaissant des difficultés d'insertion particulières. Le dispositif est mis en œuvre par les Missions locales ou les Permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO). Les Missions locales et PAIO organisent les actions nécessaires à la réalisation d'un projet d'insertion dans un emploi durable. Les titulaires d'un Civis sont accompagnés par un référent unique. La durée du contrat est d'un an, renouvelable une fois. Les titulaires d'un Civis âgés d'au moins 18 ans peuvent bénéficier d'un soutien de l'État sous la forme d'une allocation versée pendant les périodes durant lesquelles ils ne perçoivent ni une rémunération au

titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation. La fréquence des entretiens est hebdomadaire durant les trois premiers mois, puis mensuelle. Pour les jeunes « sans qualification », le « Civis renforcé » est renouvelable autant de fois que nécessaire jusqu'à 26 ans.

La **circulaire n° 2011-03 du 19 janvier 2011** fixe des « objectifs et des préconisations d'action » pour le pilotage du Civis et notamment un objectif de 50 % d'accès à l'emploi dans le cadre du Civis.

À fin juillet 2011, près de 1 159 000 jeunes ont bénéficié d'un Civis depuis le lancement du dispositif en avril 2005. 62 % des jeunes entrés entre 2005 et juin 2009 sont sortis en moins de 18 mois, et 22 % sont sortis en emploi durable moins de 18 mois après leur entrée. En 2010, 213 147 jeunes sont entrés en Civis dont 48 % en Civis renforcé. Parmi les 196 669 jeunes sortis en 2010, 55 384 étaient en emploi durable, 15 719 en emploi non durable et 15 806 en formation.



La circulaire n° 2011-03 du 19 janvier 2011 relative à la mise en œuvre des mesures en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes.

En savoir plus sur le site du CNML.

www.cnml.gouv.fr

Plus d'un million de jeunes ont bénéficié du droit à l'accompagnement mis en œuvre par les Missions locales depuis 2005 (CNML)

MILLER Marine. - AEF, n° 148324, 11/04/2011

En savoir plus sur le site du CNML.

www.cnml.gouv.fr

L'insertion professionnelle et sociale des jeunes ou l'intelligence pratique des Missions locales

LABBE Philippe, ABHERVE Michel. - Rennes : APOGÉE, 2011. - 224 p.



Pays de la Loire

9 914 jeunes ont signé un Contrat CIVIS en 2010 avec l'une des 22 Missions locales ou PAIO de la région, soit 6 % de plus qu'en 2009. Un peu plus de la moitié d'entre eux (5 092), de niveaux VI, V bis ou V non validé est en Civis dit « renforcé », prévoyant un suivi plus dense et, pour les niveaux VI et Vbis, renouvelable jusqu'aux 26 ans du jeune. 9 % des 12 800 jeunes présents en Civis à fin 2010 ont un ou des enfants à charge et 21 % ne sont ni chez

leurs parents, ni en logement autonome. Deux tiers des Civis de plus de 18 ans n'ont pas leur permis B ou deux-roues. 38 % des jeunes sortis du Civis en 2010 étaient en emploi lors de leur sortie.

Source entrepôt régional Parcours 3 des Pays de la Loire alimentés au 6/03/2011

Animation régionale des Missions locales

Vient de paraître



Décrochages scolaires : l'école en difficulté

BLAYA Catherine. - Bruxelles: De Boeck, 2010. – 192 p.



Le décrochage scolaire

BERNARD Pierre-Yves. - Paris: PUF, 2011. – (Que sais-je?). - 126 p.



Jeunes de quartiers populaires et politiques de jeunesse : l'expérience du Grand Ouest

HBILA Chafik. - Paris: INJEP, 2011. – (Cahiers de l'action). - 107 p.



CENTRE DE RESSOURCES DU CARIF-OREF DES PAYS DE LA LOIRE

formation

emploi

insertion

s'informer

se documenter

décrypter



GAGNEZ DU TEMPS !

www.cariforef-pdl.org

Abonnez-vous aux lettres d'information du centre de ressources documentaires

En bref

Revue de presse

Bulletin de veille
VAE et certification

ActuMEF

Les dernières
acquisitions



Espace Horizons - 2 square de la délivrance - BP 66 501

44 265 Nantes cedex 2 - Tél : 02 40 20 21 31

www.cariforef-pdl.org

Centre de ressources documentaires - Tél : 02 40 20 40 16

doc@cariforef-pdl.org

du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 13h45 à 17h

